

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH

HISTORIQUE

Une initiative du Docteur Roger

Le 26 Août 1949, sur l'initiative du Dr Roger, Conseiller général de Rieumes et de Monsieur Tapie, Maire Conseiller Général du Fousseret, est tenue à la mairie de Rieumes, une réunion d'information. Au cours de celle-ci, l'ingénieur en chef du Génie Rural: Monsieur Ruffier expose les grandes lignes d'un programme d'alimentation en eau des communes de la région du Fousseret à St Lys.

A l'issue de la réunion, le principe de la création d'un Syndicat Intercommunal d'Etude est adopté. Les 15 premières communes associées à ce projet constituent la partie médiane du Syndicat actuel: Le Fousseret, Marignac, Gratens, Labastide Clermont, Savères, Rieumes Beaufort, St Foy, St Lys, Fonsorbes, Fontenilles, Bérat, Longages, Poucharramet, St Clar de Rivière. Ce Syndicat sera présidé par Monsieur Tapie.

Le 7 mai 1950, une convention est passée avec le Cabinet Arragon, celui-ci aura pour mission de dresser un avant projet de l'ensemble des ouvrages à établir.

La création du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch

Le 6 avril 1951, au cours de l'assemblée générale, le président prononce la dissolution du Syndicat d'Etude et la création du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch. Au cours de cette séance, les délégués des quinze communes associées élisent leur Président: Monsieur Roger et les deux vice-présidents: Monsieur Bastide Maire Conseiller Général de St Lys et Monsieur Brunet Maire de Gratens Conseiller Général du Canton du Fousseret.

La construction de l'usine et du réservoir du Fousseret

Le 27 Janvier 1957, le financement de la première tranche de travaux, fera l'objet d'une inscription auprès du ministère de l'agriculture pour un montant de 99 millions d'anciens francs. Ce financement permettra de réaliser la station de traitement du Fousseret (Sté Degrémont) et la réserve de mise en charge du réseau, de 1000 mètres cubes (Entreprise Chabal). La première pierre sera posée au mois de mars de l'année suivante. La station commencera à produire de l'eau en juin 1959.

34 communes supplémentaires adhèrent en 1962

Le 4 juin 1962, au cours d'une assemblée générale est voté le principe de l'adhésion du Syndicat des Hauts Coteaux. Ce Syndicat de 23 Communes, créé en 1958 sur proposition de Monsieur Roger, en est alors au stade de l'étude et

comprend les communes qui vont de Polastron à Bonrepos. Au cours de cette même séance est aussi voté le principe de l'intégration des 9 communes de la « Basse Terrasse »: de St Elix à Lamasquère, ainsi que les communes de Cambernard et Mondavezan.

Le Syndicat compte alors 49 communes adhérentes. L'objectif numéro un est d'atteindre le plus rapidement possible avec le réseau d'eau l'ensemble des communes. Pour ce faire, les premières tranches de travaux seront consacrées à la mise en place de l'ossature et à la construction des réserves indispensables.

En 1966, on peut considérer que cet objectif est atteint; la distribution des agglomérations est pratiquement terminée. Ceci a évidemment pour effet de procurer des ressources au Syndicat qui peut alors entreprendre l'alimentation des écarts nombreux et très coûteux.

Une nouvelle usine au Lherm

En 1972, l'ensemble du Syndicat est pratiquement desservi. Mais les communes de St Lys, Fonsorbes, Fontenilles sont en voie d'expansion. La station du Fousseret, trop éloignée ne permet plus de subvenir aux besoins de cette région. Il est alors décidé de créer une nouvelle station de traitement au Lherm. Cet emplacement sera choisi en fonction de la proximité de l'approvisionnement (canal de St Martory et Touch) et des ouvrages à atteindre. Cette station dans sa première phase sera opérationnelle le 15 juillet 1973.

Depuis cette date l'essentiel du financement des programmes annuels a été consacré à l'amélioration de cette zone: doublement de l'ossature, augmentation de la production de la station du Lherm, création d'une station de reprise à Beaufort, construction de réserves de 1500, 2000, 5000 mètres cubes, amorce d'un renforcement en 350 à partir de la station du Lherm vers St Lys et Fonsorbes.

L'adhésion du Fauga et de St Hilaire

L'eau brute traitée par les deux stations provient du canal de St Martory. Cette eau de surface ne contient que très peu de nitrates (inférieur à 5 mg/l). Les communes du Fauga et St Hilaire, ayant leur propre alimentation à partir de la nappe phréatique, les analyses montrant une trop forte concentration de nitrates, ont adhéré au Syndicat respectivement en 1991 et 1994.

Le syndicat prend alors sa configuration actuelle avec 51 communes adhérentes pour l'alimentation en eau potable.

La compétence assainissement non collectif

En 1999, le Syndicat a modifié ses statuts pour être compétent en matière d'assainissement non collectif. Il dispose de 5 compétences supplémentaires :

- a) contrôle de la conformité des installations des assainissements non collectif
- b) entretien des installations d'assainissements non collectif
- c) facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif

- d) facturation et recouvrement en matière d'assainissement non collectif
- e) Participation à l'établissement des zones définies à l'article L2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En transformant le Syndicat à vocation unique en Syndicat à la carte, le Conseil Syndical a voulu laisser le maximum de liberté aux communes. Ainsi, sur simple délibération du Conseil Municipal, une Commune peut adhérer ou se retirer d'une ou plusieurs compétences assainissement, sans l'avis des autres Communes.

En 2003, le Service Assainissement du Syndicat a commencé à effectuer le contrôle des assainissements existants sur la commune de Gratens. En décembre 2003, les statuts du Syndicat ont été de nouveau modifiés afin d'ajouter la compétence « réhabilitation » des assainissements autonomes existants.

Le remplacement de l'usine du Fousseret et la construction de la Maison du Touch

L'année 2005 verra la finalisation de la construction d'une usine d'eau potable de 300 m³/h au Fousseret, en remplacement de l'usine existante. Cette nouvelle usine est prévue pour une extension future à 600 m³/h.

Cette année là sera également construite la « Maison du Touch », à Rieumes, qui deviendra le siège du syndicat ainsi que celui du SIAH, Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Touch, de la Communauté de Communes du Savès et du SIVOM de la Bure.

Un schéma directeur d'extension à l'horizon 2024

En 2004, le syndicat lance le diagnostic du réseau de distribution ainsi que le schéma directeur d'alimentation en eau. Le schéma directeur, finalisé en 2006, définit jusqu'à l'horizon 2024 les travaux de renforcement de la production et de la distribution d'eau potable sur tout le territoire desservi. Un total de 37 millions d'euros de travaux au niveau des usines, des réservoirs et du réseau sont identifiés.

Le schéma directeur a mis en particulier en évidence la nécessité d'agrandir l'usine de traitement de Lherm afin d'amener la capacité de production de 800 à 1600 m³/h, avec une première tranche à 1200 m³/h, qui intègre la mise en place de membranes d'ultrafiltration et la réalisation du traitement des boues.

Une longueur totale de 84 km de conduites doit également être remplacée et cinq ouvrages de réserve supplémentaires à réaliser, de capacité allant de 600 à 4200 m³.

La création d'une équipe de travaux en régie

Devant l'ampleur des travaux de changement des vieilles conduites en fonte grise, le conseil Syndical décide fin 2007 de créer une équipe en interne qui

réalisera ces travaux. Depuis Mars 2007, 23 km de conduites ont été remplacées par cette équipe composée de 4 agents.

Le contrôle des poteaux incendie

En Janvier 2010, les statuts du syndicat sont modifiés afin d'intégrer la prestation de service « *Vérification de la pression et du débit des poteaux incendie* » pour les communes adhérentes.

Les compétences « *facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif* » et « *Participation à l'établissement des zones d'assainissement non collectif* » deviennent également des prestations de services.

L'actualisation du schéma directeur du syndicat

En 2011, le schéma directeur du syndicat est actualisé afin de prendre en compte la forte baisse des prévisions de population établies en 2006 et de revoir les besoins en eau futurs correspondants. Le montant des travaux à réaliser à l'horizon 2030 est comparable à celui estimé en 2006, soit 38 millions d'€.

Les travaux à l'usine de Lherm et la construction du château d'eau de Saint Lys

L'année 2013 voit la finalisation de la réhabilitation et de l'extension à 1200 m³/h de l'usine d'eau potable de Lherm et la construction du réservoir surélevé de Saint Lys de capacité 4200 m³.

Le syndicat devient un syndicat mixte

En 2018, la Communauté de Communes Cœur de Garonne prend la compétence eau et devient membre du syndicat des eaux en représentation substitution de 31 communes appartenant au territoire syndical. Le syndicat devient alors un syndicat mixte.

L'extension du périmètre du syndicat

En 2019, le syndicat étend son périmètre aux communes de Cazères, Couladère et Plagne, ce qui représente environ 3000 abonnés supplémentaires.